



# Camping Le Perpetuum

## Les conditions de paiement

Le camping le Perpetuum vous accueille pour vos séjours en mobil-home ou en camping de mai à octobre. Vous trouverez ci-dessous les modalités de paiement pour ces deux types de séjour.

### ✓ Les séjours en mobil home :

Pour les séjours en mobil home (dont vous trouverez les tarifs sur notre site internet), il vous sera demandé un acompte dès votre réservation, afin de valider votre place. Cet acompte correspond à 25% du montant total + 12 € de frais de dossier. Ensuite, aucun échelonnage particulier n'est à suivre, nous vous demandons simplement de bien vouloir régler la totalité de votre séjour au minimum 30 jours avant le début de votre séjour (pour plus d'information, vous pouvez vous référer aux conditions générales de vente). Le paiement peut s'effectuer par virement bancaire, chèque ou chèques vacances.

### ✓ Les séjours sur emplacement :

Pour les séjours en tente, caravane ou camping-car, le paiement de votre séjour s'effectuera la veille de votre départ, ceci afin d'ajuster le prix en fonction du temps que vous êtes restés. Lorsque vous effectuez une réservation pour un emplacement (comme il est conseillé en Juillet et en Août) vous aurez à verser un acompte de 112 € afin de confirmer votre réservation. Le paiement peut s'effectuer par virement bancaire, chèque ou chèques vacances. Si vous souhaitez effectuer le paiement de votre solde par virement bancaire, merci de le faire au minimum une semaine avant votre départ, afin que nous puissions le vérifier sur notre compte en banque.

Toute l'équipe du Perpetuum vous attend !

Merci de nous avoir confié vos vacances, et à très bientôt au camping

*Le Perpetuum*